Image not found or type unknown

Besoin d'aide urgente: vente immobilière empechée

Par **Oden**, le **04/12/2012** à **07:18**

Bonjour,

Je ne sais pas si mon topic est dans la bonne catégorie du forum, pardon d'avance si ce n'est pas le cas.
J'ai besoin d'aide et j'ai écris une lettre à quelques personnes susceptibles de m'aider.
Nul besoin que je me répète et que je commente ma lettre, je vais vous faire un copier/coller de celle ci en espérant qu'une personne qui passe sur le forum pourra m'aider d'une façon ou d'une autre.

Merci.

Voici la lettre:

Bonjour,

Je vous écris car je suis dans une situation catastrophique en plus d'être ironique.

Je vous explique le plus brièvement possible sans trop rentrer dans les considérations humaines, bien qu'elles soient malheureusement centrales:

J'ai reçu en donation il y a environ 2 ans un bien immobilier que mes parents ont effectué en donation seule.
J'ai un frère et une sœur. Ceux-ci n'ont pas participé à la donation puisque celle-ci n'était pas une donation partage et que les relations étant mauvaises ils ont décidé de ne pas venir à la donation pour signer une donation dans laquelle ils n'avaient aucun avantage.

Les relations avec mes parents, bien qu'ils m'aient donné un bien, sont toutes aussi malsaines et pleines de rapports de force.

Etaient donc seuls présents mon père et ma mère pour la signature de la donation.

La donation comporte:
-Une renonciation à l'interdiction d'aliéner (ce qui est un bon point).
-Une renonciation à l'interdiction d'hypothéquer (bon point aussi).

-Une réserve de droit de retour (si je meurs uniquement, donc ça ne compte pas je pense).

La bonne nouvelle c'est que j'ai trouvé un acheteur prêt à mettre plus de 300 000 euros et qui paie comptant (pas d'attente pour un crédit). J'étais évidemment très content!

La mauvaise nouvelle c'est que le notaire de l'acheteur dit qu'il faut faire intervenir mes parents et mon frère et ma sœur. Je vais essayer de le convaincre qu'il s'agit de surprécautions, mes parents possédant plusieurs autres biens immobiliers que mon frère et ma sœur s'arracheront sans problèmes, étant moi-même prêt, si nécessaire, à renoncer à tout le reste d'un quelconque héritage dès maintenant.
Je ne comprends pas pourquoi le notaire veut l'intervention de mes parents dans cette histoire.

Mon texte dépassant les 2500 caractères, la suite du texte est en lien sur ce "PasteBin":

http://sebsauvage.net/paste/?813d5d04ed5e61ff#ME4lQ8K7qJNCmqQAKv4L599oCX7qPNePCuRZHy

Merci.

Par **janus2fr**, le **04/12/2012** à **08:17**

Bonjour,
Votre souci semble être lié au droit de retour.
En effet, ce droit s'exercera toujours, même si vous vendez le bien. Si vous décédez avant vos parents, ceux-ci devront récupérer, soit le bien, soit le produit de la vente.
Il est donc logique que le notaire souhaite mettre les choses au point...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés